

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF115

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 57****Mission « Travail et emploi »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons la suppression de cet article instaurant le "contrat d'engagement jeunes" : une mesure en trompe l'oeil, sans ambition.

Le dispositif ne concernera que 400 000 jeunes : c'est moins de la moitié du million de jeunes initialement annoncé, moins d'un tiers des jeunes sans emploi, ni étude, ni formation et cela exclut les étudiants, parmi lesquels 500 000 vivent sous le seuil de pauvreté. Pour la minorité de jeunes qui pourront y prétendre, l'allocation s'élèvera au maximum à 500 euros (avec probablement une dégressivité si le jeune dispose par ailleurs de revenus, comme c'est le cas pour la garantie jeunes aujourd'hui). En échange de quoi, ils devront « accepter des offres d'activités » sous peine de se voir privés d'allocation. En effet, « ce n'est pas au moment où on manque de serveurs qu'on va laisser penser qu'on file 500 euros aux jeunes » justifie avec poésie un élu de la majorité cité par Libération.

Surtout, cette annonce n'est qu'un leurre : sous la nouvelle appellation pompeuse se cache en réalité un recyclage de dispositifs existants (Garantie jeune gérée par les missions locales, Accompagnement intensif jeunes gérés par Pôle emploi). Or, les missions locales avaient déjà un objectif de 200 000 entrées en garantie jeunes en 2022 ; Pôle emploi un objectif de 240 000 jeunes en Accompagnement intensif jeunes en 2021. Au total, les objectifs initialement fixés à ces deux dispositifs représentent déjà plus que l'objectif de 400 000 affiché : les 400 000 correspondent-ils réellement à des bénéficiaires supplémentaires ou bien s'agit-il d'un énième recyclage éhonté ? Le flou règne. Mais le budget annoncé par le gouvernement parle de lui-même : sur les 2,55 milliards prévus au total, seuls 550 millions sont des nouveaux crédits pour 2022.

Face à la précarité et les difficultés rencontrées par les jeunes, nos propositions sont d'une toute autre ambition. Nous proposons la mise en place d'une garantie d'autonomie, au niveau du seuil de pauvreté (1 063 € pour une personne seule), pour les jeunes détachés du foyer fiscal de leurs parents. Nous proposons également 300 000 emplois jeunes face à la pénurie d'emplois sur le marché du travail. Les besoins sont pourtant là, dans les écoles, les clubs sportifs, les associations, alors que 20% des jeunes sont au chômage. Ces tâches d'utilité publique seront réservées à des jeunes pendant 5 ans pour une rémunération au moins égale au SMIC.